

**Complément d'avis n°2021/12-05
relatif à l'accréditation de
l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique
(EPISEN)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la prise en compte des deux premières recommandations demandé dans l'avis n°2021/12-05.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mars 2024.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mars 2024.



La présidente,
Elisabeth CREPON